



## Procédure de remboursement des frais de déplacement

### Finale régionale

- Les frais du candidat JUNIOR et de son professeur accompagnateur se déplaçant pour une finale régionale sont pris en charge par le CEDUS, **uniquement sur présentation des justificatifs originaux** et dans les limites définies par le CEDUS :
  - Hébergement éventuel la nuit précédant l'épreuve
  - Frais d'essence et de péage pour 1 véhicule.
- Les frais du candidat PROFESSIONNEL se déplaçant pour une finale régionale sont pris en charge par le CEDUS, **uniquement sur présentation des justificatifs originaux** et dans les limites définies par le CEDUS :
  - Frais d'essence et de péage pour 1 véhicule.

#### **Remarques :**

Les frais de restauration (hors épreuve) ne sont pas pris en charge par le CEDUS

Pour les candidats français travaillant à l'étranger, seuls les frais de déplacement en France Métropolitaine seront pris en charge.

✂-----



### Demande de remboursement

Lieu de la Finale régionale : ..... Date : .....

Catégorie : .....

Nom et prénom du candidat : .....

#### **Coordonnées pour effectuer le remboursement :**

Nom et prénom : ..... Portable : .....

Adresse complète : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

#### **Frais :**

Essence : .....€

Péages : .....€

Hébergement la veille (Catégorie « Juniors » uniquement) : .....€

**TOTAL :** .....€

Merci d'adresser votre demande de remboursement accompagnée de vos justificatifs originaux agrafés par courrier à : Johanna Redon, CEDUS, 7 rue Copernic 75116 PARIS